



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT État de Vaud

Le Conseil d'Etat accorde la pleine indexation

Une rencontre entre la délégation du Conseil d'Etat et les syndicats de la fonction publique a eu lieu ce jour. Face au renchérissement, le Gouvernement a fait part à cette occasion de sa décision d'octroyer, en 2024, la pleine indexation au personnel de l'Administration cantonale, du CHUV et du secteur parapublic, ce qui représente quelque 130 millions de francs, auxquels il faut ajouter le supplément salarial pérenne de 0,2% de la masse salariale (15 mios). En additionnant ces mesures, hors annuités, le Conseil d'Etat consacrera, en 2024, 145 mios de francs à l'amélioration du pouvoir d'achat du personnel des secteurs concernés. Il a également intégré au budget 2024 32 millions en lien avec les mesures annoncées aux syndicats dans le cadre des négociations du printemps 2023.

Comme il s'y était engagé en mai dernier et conformément à ce que prévoit la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, une délégation du Conseil d'Etat a reçu ce jour les représentants des syndicats FSF - SSP Vaud - Sud au sujet de l'indexation des salaires 2024 de l'Administration cantonale et du secteur parapublic. Cette rencontre avait pour but d'informer les syndicats de la décision du Conseil d'Etat, comme la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers) le prévoit en cas de pleine indexation.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le gouvernement peut indexer les salaires au 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) du mois d'octobre de l'année écoulée. En l'occurrence, l'écart qui détermine l'indexation montre une progression de 1.7% par rapport à l'indice de référence (progression de l'indice de 112.6 pts à 114.5 pts).

Soutien au pouvoir d'achat

Tenant compte de l'application des dispositions de la LPers et du renchérissement subi par les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé d'accorder une pleine indexation des salaires de la fonction publique, du CHUV et du secteur parapublic à 1.7%, ce qui représente un total de 130 mios de francs, soit environ 21 mios de plus que les 109 mios inscrits au projet de budget 2024. Pour le parapublic, secteur fortement soutenu par l'Etat, ce dernier prendra toutefois entièrement cette indexation à sa charge en fonction de l'issue des négociations tarifaires en cours entre

les partenaires. Le Conseil d'Etat a également décidé d'indexer les salaires des apprenties et des apprentis de l'Etat.

Lors de la rencontre de ce jour, la délégation du Conseil d'Etat a pu entendre les représentants des syndicats et souligner différents éléments relevant du budget 2024 de l'Etat de Vaud. Il a en particulier rappelé que lors des précédentes discussions conclues au mois de mai 2023, il avait décidé d'intégrer de manière pérenne dans les grilles salariales un supplément salarial de 15 millions afin de lutter contre la vie chère dès janvier 2024, soit une augmentation 0.2% de la masse salariale. La nouvelle échelle salariale qui découle de cette augmentation servira de base à l'indexation des salaires 2024.

Le Conseil d'Etat a également intégré au budget 2024 32 mios en lien avec les mesures annoncées aux syndicats dans le cadre des négociations du printemps 2023. Ce montant comprend des mesures de renforcement structurel (10 mios pour la santé mentale, 1,2 mios pour la création de postes d'assistantes et assistants sociaux en protection des mineurs, 0,8 mios pour des actions de prévention des risques psychosociaux) et des mesures salariales (20 mios de revalorisation salariale du secteur social parapublic et du secteur sanitaire parapublic).

Situation économique tendue

La délégation du Conseil d'Etat a rappelé le contexte de ralentissement économique dans le lequel il a dû construire le budget 2024, qui prévoit un déficit de 249 mios de francs. Dans ce même contexte, il a indiqué aux syndicats que la LPers ne prévoit pas une indexation supérieure à celle découlant de l'IPC.

Avec ce paquet de mesures, 145 mios destinés à l'amélioration du pouvoir d'achat et 32 mios à celle des conditions de travail, le Gouvernement, attaché au partenariat social, propose une approche globale, dans le respect de la marge de manœuvre fixée par le cadre budgétaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 novembre 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DITS, Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat

DFA, Valérie Dittli, conseillère d'Etat

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat